

Plan de gestion des matières
résiduelles 2016-2021

MRC de D'Autray

Rapport de la commission sur les consultations publiques

Mai 2016

Table des matières

Avant-propos	3
La commission	4
Mode de nomination des commissaires	4
Liste officielle des commissaires	5
Rôle de la commission	6
Consultations publiques	7
Avis public.....	7
Diffusion du projet PGMR.....	7
Déroulement des assemblées	8
Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées.....	9
Analyse des questionnements soulevés.....	11
Résumé des mémoires et interventions présentés lors des assemblées.....	12
Recommandations de la commission	13
ANNEXE 1 – Résolution pour la nomination de la commission.....	14
ANNEXE 2 – Avis publics	16
ANNEXE 3 – Ordre du jour des assemblées.....	18

Avant-propos

Le 7 octobre 2015, le conseil de la MRC de D'Autray adoptait son projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Comme prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), à la section VII, une période de consultation publique a été mise en place afin de favoriser la participation de la population sur les décisions qui ont été prises au regard du PGMR.

À la suite de cette période de consultation, la population et tous les acteurs concernés, intéressés de près ou de loin à ce projet PGMR, ont été invités à trois séances de consultation publique. Ces assemblées ont été menées par une commission dont les membres représentaient divers milieux de notre communauté. Ces consultations ont eu lieu le 28 avril 2016 à Saint-Gabriel-de Brandon, le 5 mai 2016 à Lavaltrie et le 9 mai 2016 à Berthierville.

Les membres de la commission, ayant pris connaissance du projet de PGMR, lu les différents mémoires déposés et écouté les avis et propos formulés par les citoyens et différents acteurs lors des assemblées publiques, se sont réunis pour discuter et rédiger le rapport ci-présent.

Vous trouverez dans ce document tous les éléments de la mise en place de ladite commission, de la diffusion du projet de PGMR ainsi que de la nature des propos qui ont été formulés lors des assemblées. Aussi, vous y trouverez les recommandations que les membres de la commission ont élaborées à l'intention de la MRC (art. 53.16).

La commission

Comme stipulé dans l'article 53.13 de la LQE, tout PGMR doit être soumis à un processus de consultation publique (voir encadré ci-dessous).

LQE 53.13

Constitution d'une commission

La consultation publique sur le projet de plan se tient par l'intermédiaire d'une commission que constitue le conseil de la municipalité régionale et qui est formée d'au plus dix membres désignés par le conseil, dont au moins un représentant du milieu des affaires, un représentant du milieu syndical, un représentant du milieu sociocommunautaire et un représentant des groupes de protection de l'environnement.

Modalités de fonctionnement

Réserve faite des dispositions de la présente loi, la commission définit ses modalités de fonctionnement et de consultation.

Mode de nomination des commissaires

De façon unanime, les élus du conseil de la MRC ont opté pour un mode de nomination réalisé à l'intérieur même des milieux visés par l'article 53.13 de la LQE, à savoir le milieu des affaires, le milieu syndical, le milieu sociocommunautaire et les groupes de protection de l'environnement. Il a également été décidé de nommer deux maires du conseil de la MRC. La commission devait être formée d'au plus dix membres.

Un courriel a été transmis à divers organismes œuvrant régionalement dans les milieux visés par la Loi pour les solliciter à titre de commissaire. À la suite de cet envoi, une résolution a été adoptée le 9 mars 2016 par les membres du conseil de la MRC pour la nomination des membres de la commission. La résolution est présentée à l'annexe 1.

Liste officielle des commissaires

Nom	Fonction / rôle
Représentant du milieu des affaires	
M. Jean-François Gagné	Président de l'entreprise Axios Atelier numérique
Représentant du milieu sociocommunautaire	
Mme Isabelle Campion	Coordonnatrice de Aux Trouvailles de Mandeville
Représentant du milieu syndical	
M. Michel Désy	Président du syndicat d'UPA D'Autray
Représentant d'un groupe de protection de l'environnement	
Mme Vicky Violette	Directrice du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL)
Autres représentants	
M. Gérard Jean	Maire de Lanoraie et Président de la commission
M. Jean-Luc Barthe	Maire de Saint-Ignace-de-Loyola

Rôle de la commission

Pendant et après les assemblées, et ce, en vertu de l'article 53.15 de la LQE, les membres de la commission ont eu le mandat suivant :

- 1) S'assurer que toute l'information nécessaire à la compréhension du projet de PGMR a été fournie;
- 2) Voir à ce que tout questionnement ait des explications;
- 3) Entendre tout citoyen, groupe, organisme, etc. désirant s'exprimer à ce sujet;
- 4) Dresser un rapport des observations recueillies lors des assemblées et des modalités de consultation.

LQE 53.15

Audition des intéressés

Au cours des assemblées publiques, la commission s'assure que les explications nécessaires à la compréhension du projet de plan sont fournies; elle entend les personnes, groupes ou organismes qui désirent s'exprimer.

Rapport

À l'issue de ces assemblées, la commission dresse un rapport des observations recueillies auprès du public et des modalités de la consultation publique, et le transmet au conseil de la municipalité régionale. Ce rapport est rendu accessible au public dès sa transmission au conseil.

LQE 53.16

Transmission du projet de plan

Après la consultation publique, le projet de plan, modifié le cas échéant pour tenir compte des avis reçus, est transmis au ministre ainsi qu'à chaque municipalité régionale environnante ou qui est desservie par une installation d'élimination située sur le territoire d'application du plan projeté, accompagné du rapport de la commission.

Consultations publiques

Avis public

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, un sommaire du projet a été publié dans le journal diffusé sur le territoire de la MRC au moins 45 jours avant la tenue de la première assemblée publique. Cet avis a été publié tout d'abord le 13 mars 2016 dans le journal L'Action, puis un rappel de la tenue des assemblées de consultations publiques a également été publié le 20 avril 2016. Ces deux avis sont présentés à l'annexe 2. L'Avis public a également été publié sur le site Internet de la MRC de D'Autray et des municipalités de la MRC.

Comme stipulé par l'article 53.13 de la LQE, trois assemblées ont été fixées pour la consultation publique. La tenue de ces assemblées publiques a eu lieu :

Le jeudi 28 avril 2016 à Saint-Gabriel-de-Brandon au 5111, chemin du Lac

Le jeudi 5 mai 2016 à Lavaltrie au 47, chemin Lavaltrie

Le lundi 9 mai 2016 à Berthierville au 550, rue De Montcalm

Diffusion du projet PGMR

Comme stipulé par l'article 53.14 de la LQE, le projet de PGMR ainsi que le sommaire ont été disponibles pour consultation, dans les bureaux de chaque municipalité locale visée par le PGMR, à la MRC, sur le site Internet de la MRC et de la majorité des municipalités, et ce, durant toute la période de consultation.

Déroulement des assemblées

Les assemblées débutaient par un mot de bienvenue du président de la commission ainsi que la présentation des commissaires et du mandat de la commission. Puis, une présentation sommaire du PGMR et des enjeux provinciaux et régionaux avait lieu. À la suite de cette présentation suivaient la présentation des interventions et mémoires, puis les questions du public. Le président procédait ensuite à la clôture de l'assemblée. L'ordre du jour des assemblées est présenté à l'annexe 3.

Pour le bon déroulement des assemblées, il a été convenu que toute intervention devait être effectuée par l'entremise de l'animateur de la commission.

De plus, les participants étaient informés qu'un rapport serait rédigé et comprendrait les sujets, les avis, les préoccupations, les propositions ou autres éléments les plus récurrents lors des assemblées.

Le 28 avril 2016

12 personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à la salle communautaire de Saint-Gabriel-de Brandon.

Le 5 mai 2016

18 personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à la salle communautaire de Lavaltrie.

Le 9 mai 2016

2 personnes se sont présentées à l'assemblée tenue à la MRC de D'Autray à Berthierville.

Questions soulevées par les citoyens lors des assemblées

Lors des assemblées publiques, une période de questions était proposée pour les gens qui voulaient avoir des précisions, poser des questions ou émettre toute suggestion ou commentaire sur le projet de PGMR ainsi que sur les enjeux et les actions prévues.

Voici un résumé des questionnements et propos soulevés lors de cette période de questions.

Le 28 avril 2016

- 1) Comment améliorer les redevances à l'élimination pour les secteurs avec une forte proportion de villégiature?
- 2) Par le passé, la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a payé plus cher parce qu'elle recyclait plus. Comment encourager les citoyens à faire mieux?
- 3) Le tonnage de résidus de construction, rénovation, démolition (CRD) est attribué à la municipalité où est installé l'entrepreneur, et ce, même si les travaux ont lieu à l'extérieur.
- 4) Un citoyen trouve trop sévère la mesure prévoyant une demande d'information dans les permis pour la destination des CRD.
- 5) Comment savoir ce que les entrepreneurs et les commerces produisent et éliminent comme matières résiduelles.
- 6) Est-ce que c'est rentable pour les entrepreneurs et commerces de recycler?
- 7) Difficile de maintenir le discours par rapport aux matières recyclables acceptées dans la collecte sélective, contamination des matières recyclables.
- 8) Pistes de solutions pour la sensibilisation : Visites de l'écocentre, diffusion de courts documentaires illustrant la situation et les gains environnementaux possibles, actions permettant d'éviter le gaspillage alimentaire, rencontres annuelles parallèlement aux suivis du PGMR pour voir l'évolution de la pensée citoyenne, sensibilisation et éducation en bas âge.

Le 5 mai 2016

- 1) Les écoles devraient être visitées par la patrouille verte et il serait bien d'avoir un document à intégrer à leur volet science.
- 2) Un citoyen demande si la patrouille verte fera des inspections; il trouverait intéressant de trouver un titre de poste qui semble moins autoritaire.
- 3) Il faudrait un plan d'action 2016-2021 en lien avec la Politique de gestion des matières résiduelles du MDDELCC, car nous visons actuellement des objectifs pour le plan d'action 2011-2015. Pourquoi aucun objectif de ce plan d'action n'est lié à l'éducation dans les écoles? Une politique pour le développement durable? Comment se paiera le PGMR?
- 4) Une citoyenne suggère de mettre plus d'emphase sur les composteurs domestiques afin d'éviter que des camions passe à chaque semaine. Le contenu des composteurs pourrait être ramassé quelques fois par année seulement. Les gens n'auraient pas beaucoup de déchets s'ils faisaient les efforts nécessaires. Est-ce que payer pour ce qu'on jette serait une solution? Pour les coûts, est-ce que ce sera comme le recyclage qui ne coûterait plus rien, ce qui n'est pas le cas?
- 5) Les gros producteurs de déchets, tels que les institutions ne s'impliquent pratiquement pas dans le tri des matières résiduelles; c'est souvent les employés qui prennent l'initiative. Les municipalités ont le droit de donner des amendes aux ICI afin d'augmenter leur performance.
- 6) Il faut publiciser la gestion des matières organiques et installer plus de dispositifs de récupération, aux boîtes aux lettres par exemple. Un citoyen semble croire qu'il y a un travail supplémentaire à faire avec les 30-45 ans.
- 7) Il faut mettre plus de bacs de recyclage dans les endroits publics, et trouver une solution pour le plastique # 6.
- 8) Le compost produit doit être utilisé dans les municipalités locales.
- 9) Pourrait-on ramasser les ordures des dépôts dits « sauvages ».
- 10) Est-ce qu'avec le compostage le coût de la collecte des ordures va diminuer?
- 11) Il est mentionné que c'est plus les citoyens qui sensibilisent les gens à l'importance du recyclage et prennent des initiatives pour sensibiliser la population. Il faudrait que la municipalité s'implique pour améliorer la performance; il ne faut pas cacher les bacs de recyclage, mais les mettre en évidence, sensibiliser et éduquer.
- 12) La SAQ ne fait rien pour améliorer la récupération des bouteilles.
- 13) Il est temps d'arrêter de discuter et d'agir.
- 14) Les citoyens trouvent décevant de voir que si peu de gens sont venus à cette consultation publique et qu'aucun conseiller de la municipalité ne soit présent pour les entendre.
- 15) Possibilité d'avoir un incitatif à la performance pour ceux qui font des efforts.

Le 9 mai 2016

- 1) Les plastiques agricoles pourraient être récupérés et compressés.
- 2) Les composteurs rotatifs seraient intéressants surtout pour les producteurs n'ayant pas de bétail. Est-ce que ce type de composteur peut fonctionner à l'année? Les producteurs seront-ils intéressés à payer pour acquérir un tel composteur? La teneur N/P/K du compost sera-t-elle toujours la même? Une caractérisation des sols est nécessaire.
- 3) Il faudrait un plan pour le secteur agricole.
- 4) Est-ce qu'à long terme il va falloir accepter des matières organiques provenant de l'extérieur de la MRC?
- 5) L'éducation est la base de tout changement dans les habitudes.

Analyse des questionnements soulevés

À la lumière de ces questionnements, et malgré le faible taux de participation citoyenne, nous pouvons établir que les citoyens présents aux consultations publiques s'interrogeaient plus particulièrement sur les points suivants :

- 1) La sensibilisation et l'éducation par rapport à la gestion des matières résiduelles dans les écoles et les lieux publics.
- 2) Les moyens d'améliorer les connaissances par rapport aux matières résiduelles des secteurs ICI et CRD et ainsi augmenter les redevances à l'élimination.
- 3) Un message clair par rapport aux matières recyclables.
- 4) La récupération et les ententes avec le secteur agricole.

Résumé des mémoires et interventions présentés lors des assemblées

Lors des audiences publiques, deux mémoires ont été déposés et présentés à la commission. Ces mémoires portaient principalement sur les moyens de mise en œuvre du PGMR et les besoins du secteur agricole.

Voici les mémoires déposés lors des assemblées¹ :

Assemblée du 9 mai 2016

1) La présentation du mémoire déposé par le **Conseil régional de l'environnement de Lanaudière** (CREL) en lien avec les orientations et les objectifs commente et fait des recommandations sur les points suivants :

- Prévenir et réduire la production de matières résiduelles.
- Bannir des lieux d'élimination la matière organique.
- Décourager et contrôler l'enfouissement.
- Connaître, informer, sensibiliser et éduquer.
- Stimuler la performance des secteurs ICI et CRD.

2) La présentation du mémoire déposé par la **Fédération de l'UPA de Lanaudière** soulève les points suivants :

- Les résidus que les producteurs agricoles aimeraient voir récupérés (plastique d'enrubannage de foin, plastique en production maraîchère, sacs de semence, contenants de pesticides et de fertilisants, tubulure d'érablière, aiguilles souillées, pneus surdimensionnés).
- La diffusion de l'information par rapport aux modes de récupération possibles.
- Les limites de cette récupération.
- La valorisation des matières organiques sur les terres agricoles.

¹ Les mémoires présentés peuvent être consultés sur demande.

Recommandations de la commission

Il n'y eu aucune contestation des mesures prévues dans le projet de plan de gestion des matières résiduelles lors des audiences la commission. L'essentiel des interventions était plutôt des questions ou des demandes d'éclaircissements sur certains aspects.

Les commissaires tiennent cependant à faire les recommandations suivantes afin de bonifier, d'améliorer ou de souligner certaines mesures prévues dans le projet de plan de gestion.

Concernant le secteur agricole la commission recommande de :

- Travailler étroitement avec l'UPA pour mettre en place un système de récupération des plastiques agricoles sur le territoire.

Concernant la communication et la sensibilisation la commission recommande :

- D'encourager et d'appuyer une campagne d'éducation et de sensibilisation dans les écoles. L'idée de sensibiliser les jeunes enfants et les adolescents à l'école est ressortie lors des trois consultations publiques.
- De publiciser de manière plus marquée les services de récupération des textiles offerts par les comptoirs vestimentaires.
- De mettre plus d'emphase sur la réduction à la source, en mettant par exemple en évidence la surconsommation et la trop grande production de matières résiduelles.
- De ne pas hésiter à utiliser les médias sociaux afin d'atteindre ceux qui ne lisent pas les journaux ou le calendrier de la MRC.

Concernant les résidus issus du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) la commission recommande :

- De ne pas hésiter à mettre en œuvre la mesure prévue dans le PGMR visant la demande d'informations sur la destination des matières résiduelles, conditionnelle à l'émission de permis de construction ou de rénovation.

Concernant la récupération dans les lieux publics la commission recommande aux municipalités :

- De porter une attention particulière à la mesure prévue dans le PGMR visant l'installation de dispositifs de récupération dans tous les lieux publics afin de « prêcher par l'exemple ».

ANNEXE 1 – Résolution pour la nomination de la commission



Municipalité Régionale
de Comté de D'Autray

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité régionale de comté de D'Autray tenue à Berthierville, au lieu ordinaire des séances, le **mercredi 9 mars 2016 à 19 heures**, et à laquelle étaient présents :

- M. Gaétan Gravel, maire de Ville de St-Gabriel et préfet de la MRC de D'Autray;
- M. Richard Giroux, maire de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier et préfet suppléant;
- M. Jacques Patry, maire de la Municipalité de Saint-Barthélemy;
- Mme Manon Rainville, mairesse de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;
- M. Jean Claude Gravel, maire de la ville de Lavaltrie;
- M. François Drainville, maire de la Municipalité de La Visitation-de-l'Île Dupas;
- M. Bruno Vadnais, maire de la Municipalité de Saint-Cuthbert;
- M. Jean-Luc Barthe, maire de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Loyola;
- M. Gérard Jean, maire de la Municipalité de Lanoraie;
- M. Yves Germain, maire de la Municipalité de Saint-Didace;
- M. Denis Gamelin, maire de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon;
- M. Mario Houle, maire de la Municipalité de Sainte-Élisabeth;
- Mme Suzanne Nantel, mairesse de la Ville de Berthierville;
- M. Yves Morin, représentant de Ville de Saint-Gabriel.

Lesquels forment quorum sous la présidence de M. Gaétan Gravel, préfet. Sont aussi présents à cette séance, Mme Danielle Joyal, secrétaire-trésorière et directrice générale, M. Bruno Tremblay, directeur général adjoint et directeur du service d'aménagement et Mme Josée Rondeau, assistante du greffe.

Sont absents :

- Mme Francine Bergeron, mairesse de la Municipalité de Mandeville;
- M. Guy Paradis, maire de la Municipalité de Saint-Norbert.

ENVIRONNEMENT ET COURS D'EAU : CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ : CRÉATION D'UN COMITÉ DE CONSULTATION, DATE ET LIEU DES CONSULTATIONS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de D'Autray a adopté un projet de plan de gestion des matières résiduelles révisé;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 53.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement (R.L.R.Q., c. Q-2);

Résolution n° CM-2016-03-86

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Richard Giroux, appuyé par M. Mario Houle :

1. De créer une commission chargée de tenir les consultations publiques sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé composée de 6 membres, laquelle commission est créée en vertu de l'article 53.13 de la Loi sur la qualité de l'environnement et de l'article 82 du Code municipal (R.L.R.Q., c. 27-1);
2. De nommer les personnes suivantes membres de la commission : Mme Vicky Violette, du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, représentante des groupes de protection de l'environnement; Mme Isabelle Campion, des Trouvailles de Mandeville, représentante du milieu socio-communautaire; M. Michel Désy, de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière, représentant du milieu syndical; M. Jean-François Gagné, de Axios Atelier numérique, représentant du milieu des affaires; M. Jean-Luc Barthe et M. Gérard Jean, maires et représentants du conseil de la MRC de D'Autray;

... Verso

3. De tenir 3 séances de consultation publique comme suit : le jeudi 28 avril 2016, à 19 heures, à la salle communautaire de Saint-Gabriel-de-Brandon, située au 5111 chemin du Lac, à Saint-Gabriel-de-Brandon; le jeudi 5 mai 2016, à 19 heures, à la salle communautaire de Lavaltrie située au 49 chemin Lavaltrie à Lavaltrie; le lundi 9 mai 2016, à 19 heures, à la salle du conseil de la MRC de D'Autray, située au 550 rue Montcalm à Berthierville.

Le préfet demande le vote. La résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
CE 13 MAI 2016



Danielle Joyal
Secrétaire-trésorière et directrice générale

ANNEXE 2 – Avis publics



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE D'AUTRAY

AVIS est donné que trois assemblées de consultation publique sur le Projet de plan de gestion des matières résiduelles de la municipalité régionale de comté de D'Autray adopté le 7 octobre 2015 conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendront comme suit :

<u>1^{re} assemblée</u> PÔLE BRANDON	<u>2^e assemblée</u> PÔLE LAVALTRIE-LANORAIE	<u>3^e assemblée</u> PÔLE BERTHIER
Date : Jeudi 28 avril 2016	Date : Jeudi 5 mai 2016	Date : Lundi 9 mai 2016
Heure : 19 h	Heure : 19 h	Heure : 19 h
Lieu : Salle communautaire de Saint-Gabriel-de-Brandon	Lieu : Salle communautaire de Lavaltrie	Lieu : Salle des maires à Berthierville
Adresse : 5111, chemin du Lac	Adresse : 49, chemin Lavaltrie	Adresse : 550, rue de Montcalm

Ces assemblées de consultation publique seront présidées par une commission formée de représentants de différents milieux (affaires, syndical, sociocommunautaire et protection de l'environnement) ayant pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Il sera possible de commenter le projet de Plan de gestion des matières résiduelles lors des consultations publiques et/ou de déposer un mémoire aux bureaux de la MRC de D'Autray située au 550, rue Montcalm à Berthierville, par courriel ou lors des consultations publiques jusqu'au 9 mai 2016.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de D'Autray peut être consulté au bureau de la MRC de D'Autray et au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures normales d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Web de la MRC au www.mrcautray.qc.ca .

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Manon Dépelteau, au 450-836-7007, poste 2531 ou par courriel : mdpelteau@mrcautray.qc.ca .

SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MRC DE D'AUTRAY

Le contenu du projet de PGMR (2016-2021) de la MRC de D'Autray respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement* et cadre avec les orientations et objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de son Plan d'action quinquennal en vigueur.

Les quinze municipalités locales de la MRC de D'Autray sont visées par le projet de PGMR qui contient : une description du territoire, la répartition des responsabilités, un recensement des organismes et entreprises œuvrant dans le secteur des matières résiduelles et des installations existantes, un inventaire des matières résiduelles générées par les différents secteurs, ainsi qu'un plan d'action, un calendrier et un budget de mise en œuvre.

Le projet de PGMR de la MRC de D'Autray prévoit la mise en place de la collecte des matières organiques et la distribution de composteurs domestiques pour toutes les municipalités locales de la MRC. Parallèlement à l'implantation de cette collecte, la MRC souhaite favoriser la valorisation régionale des matières organiques et des boues municipales recueillies sur son territoire. La sensibilisation, la communication, la caractérisation des matières résiduelles provenant des industries, commerces et institutions (ICI) et l'implantation d'un nouvel écocentre sont également des éléments importants du plan d'action du projet de PGMR.



ASSEMBLÉES DE CONSULTATION PUBLIQUE

Projet de plan de gestion des matières résiduelles
(PGMR) de la MRC de D'Autray

1^{RE} ASSEMBLÉE PÔLE BRANDON

Date : jeudi 28 avril 2016
Heure : 19 h
Lieu : salle
communautaire de
Saint-Gabriel-de-Brandon
Adresse : 5111,
chemin du Lac



3^E ASSEMBLÉE PÔLE BERTHIER

Date : lundi 9 mai 2016
Heure : 19 h
Lieu : salle des maires de
la MRC à Berthierville
Adresse : 550,
rue De Montcalm



2^E ASSEMBLÉE PÔLE LAVALTRIE- LANORAIE

Date : jeudi 5 mai 2016
Heure : 19 h
Lieu : salle communautaire
de Lavaltrie
Adresse : 49,
chemin Lavaltrie



Vous pouvez consulter le projet de PGMR de la MRC de D'Autray au bureau de la MRC et au bureau de chacune des municipalités du territoire durant les heures d'ouverture. Il est également disponible au www.mrcautray.qc.ca.

Information : 450 836-7007 poste 2531 ou infogmr@mrcautray.qc.ca

Venez partager votre opinion!

46 7379 28

ANNEXE 3 – Ordre du jour des assemblées

Ordre du jour

- 1- Accueil du public**
- 2- Inscription des personnes voulant intervenir et/ou déposer un mémoire**
- 3- Mot de bienvenue**
- 4- Présentation des membres de la commission et de l'animateur**
- 5- Mandat de la commission**
- 6- Objectifs des consultations publiques**
- 7- Présentation du déroulement des consultations**
- 8- Présentation du projet de PGMR**
- 9- Présentation des mémoires et interventions des personnes inscrites**
- 10- Période de questions**
- 11- Levée de l'assemblée**